

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.
Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 14

N°10 : PRIX DE JOURNEE 2023. (Rapporteur : Magali LOISEAU).

Madame la Vice-Présidente du CCAS informe les membres du Conseil d'administration que par arrêté 2023 PSF-DAPAPH/SO2A N°25 en date du 1^{er} février 2023, le Conseil départemental a arrêté les tarifs pour les 3 établissements de la Résidence de la Fontaine du Jeu au titre de l'année 2023.

Ces prix de journée sont applicables à compter du 1^{er} février 2023.

Comme pour les années précédentes, au titre de la réforme de la tarification, il convient de distinguer un tarif hébergement et un tarif dépendance.

Ainsi, les prix de journée 2023 sont les suivants à compter du 1^{er} février 2023 :

- **l'hébergement (tarif journalier)** :

EHPAD Les Genêts en Fleur

	2022	2023	% d'évolution entre 2022 et 2023
T1 1 personne de 28 m ²	57.89€	61.96€	+7.03%
T1 bis de 33m ²	63.28€	67.73€	+7.03%
Accueil de jour repas compris	38.00€	40.67€	+7.03%

EHPAD Les Chênes

	2022	2023	% d'évolution entre 2022 et 2023
T1 1 personne de 22 m ²	50.63€	54.19€	+ 7.03%
T1 1 personne de 23 m ²	50.63€	54.19€	+ 7.03%
T1 bis 1 personne de 30 m ²	55.91€	59.83€	+ 7.01%

EHPAD A La Claire Fontaine

	2022	2023	% d'évolution entre 2022 et 2023
Chambre 1 lit	54.04€	55.20€	+ 2.15%
Chambre 1 lit - CANTOU	59.10€	60.38€	+ 2.17%

Hébergement Temporaire

	2022	2023	% d'évolution entre 2022 et 2023
Hébergement temporaire – 1 personne	60.85€	65.12€	+ 7.02%
Hébergement temporaire – 2 personnes/personne	53.31€	57.05€	+ 7.02%

- la dépendance (tarif journalier) :

Madame la Vice-Présidente du CCAS précise que depuis le 1^{er} janvier 2010, l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie est versée à l'établissement sous forme d'une dotation globale par douzième. Par conséquent, seul le talon modérateur est facturé aux résidents bénéficiaires de l'APA versée par le Conseil départemental de la Vendée.

Ce prix de journée dépendance est calculé à compter du 1^{er} février 2023.

Les tarifs journaliers dépendance pour les 3 établissements se déclinent donc de la façon suivante :

	2022	2023	% d'évolution entre 2022 et 2023
Groupe 1 (Gir 1 et Gir 2)	21.01€	21.73€	+ 3.43%
Groupe 2 (Gir 3 et Gir 4)	13.34€	13.79€	+ 3.37%
Groupe 3 (Gir 5 et Gir 6)	5.65€	5.85€	+ 3.54%

- le tarif journalier applicable aux personnes de moins de 60 ans : 77.73 € (74.83€/2022)

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir entériner les prix de journée arrêtés par le Conseil départemental, tels que présentés ci-dessus.

Le Conseil d'administration prend acte des prix de journée pour l'année 2023.



Transmis en Préfecture le : 14/02/23
Publié électroniquement le : 15/02/23

Marietta BOONEFAES,
Secrétaire de séance.

Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.